

Lettre du sieur Glemet au gouverneur Dumas

Au Fort Dauphin, Le 26 octobre 1767

Dossier du Général Dumas aux Archives du Tarn et Garonne, cote 20J-125

On trouvera sur la base documentaire, en date du 16 octobre la lettre de Dumas à laquelle celle-ci répond.

=====

26 octobre 1767

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 16 de ce mois. J'ai sujet, Monsieur, d'être bien content de ce que vous l'êtes de ma première opération de traite dans cette partie de Madagascar. Lorsque *la Garonne* partit le 27 du mois dernier, j'avais lieu de croire que l'objet de 400 barriques de salaisons et un second chargement de bœufs vivants, auraient été complétés à son retour. Mais peu de jours après, la traite se ralentit au point que, depuis environ 15 jours, il s'est présenté très peu de bêtes à traiter. Cette interruption, Monsieur, peut avoir plusieurs causes : elle peut venir de ce que plusieurs chefs, et les principaux, sont en guerre les uns contre les autres, ce qui les empêchent de venir ici. Elle peut aussi venir de quelques manœuvres sourdes et méchantes de la part des gens que j'ai avec moi et que je ferai en sorte d'éclaircir. Comme il est intéressant et de la dernière importance que la paix règne entre les chefs de cette contrée, j'ai pris des arrangements avec Maimbou pour leur envoyer des députés. En conséquence il y a envoyé son premier capitaine, et moi, j'ai envoyé M. Avril, de qui j'ai beaucoup de bien à dire, avec mon interprète, ayant donné au premier des instructions relatives à sa mission. J'espère que je serai assez heureux pour qu'elle ne soit pas infructueuse.

J'ai fait tuer 392 bœufs qui ont produit 179 barriques de viande salée, 2 barriques de suif, et 1 barrique de graisse. J'ai heureusement le chargement de *la Garonne* en bêtes vivantes, ce qui me met en état de la faire repartir promptement pour faciliter son troisième voyage.

Pour l'objet de l'hivernage, ou de la mauvaise saison à passer ici, Monsieur, je suis toujours porté à n'y laisser que très peu de monde. Principalement parce qu'il est inutile de payer 5 mois de gages à 15 ouvriers qui ne feront absolument aucun ouvrage. Secondement, pendant ces 5 mois, il ne se fera pas le moindre objet de traite, parce que Maimbou et tous les autres Noirs ont nécessité de se retirer dans leurs villages ; les uns pour y cultiver la terre et faire leurs récoltes ; les autres pour aller traiter dans les terres avec les gens éloignés du Fort Dauphin qui ne viennent jamais. C'est là le seul objet de leur commerce et le point capital de notre traite, qui, sans cela, n'attirerait pas la moindre attention de la part du Gouvernement. Maimbou une fois parti, il ne restera pas ici 20 Noirs qui mourront de faim. Le plus prochain village est à la pointe d'Itapere ; le peu de nègres qui l'habitent sont si paresseux qu'il ne serait pas possible de tirer d'eux un panier de patates ; et du village de Maimbou et circonvoisins, l'on ne tirerait pas un mouton, une tête de volaille, à moins de l'envoyer chercher avec beaucoup de difficulté. Quant à la conservation des baraques ou logements, ils ne sont pas assez coûteux ni assez solides pour mériter une grande attention. D'ailleurs, Monsieur, je suis moralement assuré que par les arrangements que je prendrai avec Maimbou et Ramonza, celui-ci restant habituellement à Itapere, il ne se passera pas de la part des nègres, la moindre des choses qui puisse autoriser vos craintes.

Je persisterai donc, Monsieur, dans le sentiment de ne laisser que 9 hommes au plus. Un caporal, 4 fusiliers, mon interprète, un tonnelier, un boulanger, et le Sr Avril à la tête. Ce n'est point ma santé, quoique très délabrée, qui me fait désirer de retourner à Maurice y passer la mauvaise saison ; vous savez, Monsieur, que partie de mes forces ont été épuisées en Canada au service de

l'Etat, les dernières années que j'y ai demeuré ; le reste y est consacré jusqu'à extinction. Mais il ne serait pas de longue durée si j'étais obligé de vivre, comme je l'ai fait depuis que je suis ici, avec les personnes qu'on m'a associées. Si je n'avais pas pris sur moi pour faire voir que l'autorité [*ligne illisible*], vous pouvez être très persuadé que tout était perdu. L'on ne cherche qu'à mettre le trouble : à chaque instant j'étais exposé à une révolte. Les ouvriers et matelots ne savaient à qui répondre, ils croyaient sans doute être encore employés au service de la Compagnie.

J'ai donc été obligé, Monsieur, de faire un coup de force, et d'en faire mettre plusieurs aux fers, peu de jours après le départ de *la Garonne*. Je me fis reconnaître maître absolu, en mettant la gourmette ronde¹ [~~au Sr Bequet et lui tenant la bride haute.~~²] à qui le méritait. Je ne peux entrer dans des détails dont mon journal est chargé ; et quand vous l'aurez parcouru, Monsieur, vous jugerez si cet homme mérite les éloges qu'on a faits de lui ; et s'il doit être employé au service du Roi, à moins d'y être excessivement subordonné sous des yeux surveillants. Il m'a demandé la permission de retourner à Maurice sous le prétexte spécieux d'être malade ; je n'ai pas cru devoir lui refuser.³

Depuis le départ de *la Garonne*, je suis assez content de la conduite que le Sr Berteau [Bertaud⁴] a tenue. Si auparavant il a fait des fautes, il a cherché à les réparer par sa subordination et par son attachement aux intérêts du Roi. Il m'a même beaucoup aidé à éclairer la conduite de l'autre ; mais je me tiens toujours sur la défensive.

Par le vrai prix que vous mettez aux médailles, Monsieur, j'ose vous assurer qu'aucun nègre de Madagascar n'en méritera jamais une. Il ne faut jamais compter sur le moindre attachement de leur part, à moins d'une révolution contre nature de leurs mœurs et façon de penser. Ce sont des animaux remplis de vices incorrigibles, qui ne s'attachent absolument à personne. Le dernier est toujours le mieux venu, pourvu qu'il leur donne beaucoup pour peu. Ils aiment l'eau de vie plus que les sauvages du Canada, ce qui n'est pas peu dire ; mais ils sont tellement intéressés qu'ils n'en paieraient pas un verre au-dessus de sa valeur. Ils ont tous les vices des sauvages sans avoir la moindre de leurs bonnes qualités. Je les ai bien dessinés dans la lettre commune que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 27 du mois dernier. Au reste, Monsieur, j'aurai l'honneur de vous en entretenir, ainsi que des ressources qu'on peut tirer de cette contrée, si, par vos arrangements avec M. Poivre, vous me donnez ordre de retourner à Maurice par le prochain retour de la frégate.

Je suis très content de la conduite et activité du Sr Vanderbeck. Si le Sr Bequet [Becquet], ou tout autre, vous en portait des plaintes, j'ai l'honneur de vous prier de suspendre votre jugement jusqu'à mon arrivée. J'ai des louanges à faire du détachement en général, et des plaintes à porter contre les sieurs Legay, caporal, Belle Rose, fusilier, ce qui me décide ainsi que le Sr Venderbeck, à les renvoyer sur *la Garonne*. Je les ai fait mettre aux fers pour savoir une vérité que je n'ai pu encore découvrir. Je renvoie aussi deux tonneliers que j'ai pris en flagrant délit, l'un, neveu du Sr Bequet, l'autre, son homme de confiance, employé sur l'état, maître tonnelier. J'ai chargé Blanchard de cette partie, je réponds de sa fidélité.

J'ai chargé sur *la Garonne* 5 barriques et 6 tierçons de poitrine de bœuf, 2 barriques de suif, et une barrique de graisse de loupe⁵, provenant des 392 bœufs. Vous ferez prendre, Monsieur, le suif dont vous avez besoin. J'ai fait préparer un baril de cette même graisse, à telle fin que de raison, que j'ai également chargé sur la frégate avec une étiquette pour vous. Je ne crois pas qu'elle soit bonne pour pâtisserie, mais j'en ferai préparer d'autre pour mon retour. J'ai également fait préparer trois barils de langues avec de fines herbes. Je désire, Monsieur, que vous soyez content de mon coup d'essai sur cet objet : ils sont portés sur la facture. J'avais heureusement traité six négrillons jolis, que j'ai l'honneur de vous destiner. J'espère que vous les verrez avec plaisir.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

¹ La gourmette, ronde ou plate est une des pièces constituant le mors utilisé en équitation, elle peut être, quand elle est serrée, très douloureuse pour le cheval.

² Au texte biffé, peu lisible, il a été substitué dans l'interligne « à qui le méritait ».

³ Il existe un dossier au nom de « Béquet, Jean Baptiste, régisseur en chef des traites à Madagascar » aux Archives Nationales, Col E 26. On y apprend que l'opinion de Glemet ne fut pas partagée par les administrateurs qui confièrent à Bequet la responsabilité de la traite à Madagascar de 1769 à 1784. (On trouve son nom orthographié *Bequet* et *Becquet*)

⁴ Berteau / Bertaud / Bertault / Berthault.

⁵ Cette loupe est la masse graisseuse qui forme bosse chez certaines espèces de bovins.

Monsieur,

Votre très humble et très humble et très obéissant serviteur.

Glemet

Au Fort Dauphin le 26 octobre 1767

J'ai l'honneur de vous remettre copie de la consigne et de l'ordre que j'ai établi ici. M. Vauquelin aura l'honneur de vous parler des travaux que j'ai faits pour la commodité de l'embarquement et débarquement. Je compte travailler à procurer de l'eau au fort en faisant décombler un puits qui jadis a dû être de ressource, car à présent il faut aller chercher l'eau et les bois à feu à une lieue du fort. Jugez d'avance, Monsieur, ce que peut être un établissement [*illisible*] eau.

* * *